



in puncto

2021 / 2

Atmosphère de renouveau

- Ça avance
- Une politique climatique qui fonctionne avec intelligence
- La Loi COVID-19, une loi du Centre
- Les initiatives phytos extrêmes

Atmosphère de renouveau



Gerhard Pfister
Président Le Centre

Ça avance : de nombreux partis cantonaux ont déjà commencé à changer de nom, voire même à fusionner le PDC et le PBD. J'ai reçu des commentaires des partis cantonaux indiquant l'augmentation du nombre de membres. Et les résultats des élections cantonales, dans lesquelles Le Centre a été jusqu'à présent le seul parti du Conseil fédéral à rester stable, me réconfortent également par rapport à l'approche globale adoptée. Ce sont des signes clairs d'un renouveau qui m'indiquent que nous sommes sur la bonne voie.

Grand dimanche de votation le 13 juin

La votation du 13 juin portera sur cinq points. Vous en apprendrez davantage sur les positions du Centre dans ce numéro. Tout d'abord un mot sur la loi

COVID-19 et la loi sur le CO₂. Avec la loi COVID-19, Le Centre a pris la responsabilité de la gestion de la crise liée au coronavirus. Nous l'avons très largement influencée. Elle veille à ce qu'une aide soit apportée à toutes les personnes ayant été confrontées à des difficultés économiques involontaires. Le Centre a également contribué de façon significative à la loi sur le CO₂. C'est une loi à la fois pratique, bien équilibrée et socialement acceptable. Elle nous permet de faire un pas vers un approvisionnement énergétique propre, sûr et encore abordable.

La loi COVID-19 et la loi sur le CO₂ sont des lois du Centre. Nous avons contribué de manière déterminante et décisive à cette évolution et sommes parvenus à ce que des solutions solides et largement soutenues soient présentées. Et nous nous y emploierons pleinement jusqu'au vote.

Oui à la loi sur le CO₂

Le Centre a toujours milité pour une politique climatique durable, notamment pour une loi sur le CO₂ à la fois juste et équilibrée. Cette loi est un bon compromis.



Christine Bulliard-Marbach
Conseillère nationale
Le Centre

Pourquoi avons-nous besoin d'une révision de la loi sur le CO₂ ?

Les objectifs internationalement convenus dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, que la Suisse a également signé en 2017, sont en vigueur depuis 2020. La Suisse s'est pour sa part dotée d'une stratégie énergétique dans le but d'être neutre sur le plan climatique d'ici 2050. La loi régleme la mise en œuvre nationale de l'accord. Et nous le mettons en œuvre de façon à ce qu'elle serve non seulement le climat, mais aussi l'économie et la population.

Les critiques disent cependant que c'est précisément la population rurale qui serait la plus pénalisée financièrement par la loi.

La loi est juste et sociale. Les critiques ont tendance à dissimuler la redistribution : par exemple, selon l'Office fédéral de l'environnement, une famille de quatre personnes qui ne chauffe pas au mazout ou au gaz naturel se voit remettre CHF 428.- par an de la taxe sur le CO₂. Et dans les régions rurales, les ressources du Fonds pour le climat permettent de financer non seulement les mesures d'adaptation nécessaires, mais également la rénovation du parc immobilier vieillissant.

Et si la loi devait être rejetée ?

Le Centre y a fortement contribué et s'est engagé dans sa promotion. Elle est à la fois efficace et socialement équitable. La politique climatique durable fonctionne avec intelligence et conscience sociale. Un rejet signifierait que nous continuerions à dépendre des États pétroliers plutôt que de rendre notre économie digne d'un avenir durable et respectueux du climat.



« La politique climatique durable fonctionne avec intelligence et conscience sociale. »

Ne pas mettre en péril ce que nous avons réalisé jusqu'à présent

La Suisse fait, depuis plus d'un an, face au plus grand défi auquel elle a été confrontée depuis plusieurs décennies. La loi COVID-19 est l'un des éléments-clés dans la lutte contre les effets de la crise liée au coronavirus. La politique se doit de fournir aux personnes dans le besoin l'aide dont elles ont besoin et qui leur revient de droit, c'est-à-dire l'aide sanitaire, économique et sociale. Cette aide n'est possible que dans le cadre de la loi COVID-19. C'est la raison pour laquelle nous ne devons pas mettre en péril ce que nous avons réalisé jusqu'à présent, rester solidaires, assumer nos responsabilités et dire clairement oui le 13 juin.



Benjamin Roduit
Conseiller national Le Centre

Pourquoi cette loi revêt-elle une telle importance ?

Benjamin Roduit, conseiller national du Centre : la pandémie COVID-19 a non seulement été à l'origine d'une crise sanitaire, mais également d'une crise économique. La loi COVID-19 a créé une base juridique complète pour soutenir financièrement les entreprises concernées et étendre les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail. Au total, plus de 30 milliards de francs d'aide sont désormais disponibles et peuvent, conformément à la loi COVID-19, être versés à l'économie, à la culture, au sport et aux médias. Toutes ces aides et mesures de soutien seraient gravement menacées si la votation devait rejeter la loi COVID-19.

Pourquoi le Centre est-il tellement en faveur de cette loi ?

La loi COVID-19 est une loi du Centre. Les aides aux cas de rigueur, les indemnités pour travailleurs indépendants et le soutien aux manifestations revêtent une importance suprarégionale : toutes ces mesures sont le fruit d'idées et de propositions du Centre. Un nombre considérable de personnes concernées pourraient ainsi obtenir une aide plus facilement.

Les opposants affirment que la loi imposera la vaccination obligatoire.

Non, la loi COVID-19 n'imposera pas la vaccination. Cela est interdit en Suisse. Et la votation ne portera pas non plus sur la fermeture des restaurants, l'obligation de porter des masques ou d'autres restrictions. Ces mesures trouvent leur fondement juridique dans la loi sur les épidémies.

Quelles seraient les conséquences d'un rejet de la loi ?

La loi resterait en vigueur jusqu'à la fin du mois de septembre, mais ne pourrait alors plus être renouvelée. L'ensemble de la loi serait alors abrogé, et donc également toutes ses adaptations, notamment celles relatives aux mesures de soutien économique que le Parlement a prises au cours de l'épidémie. De plus, toutes les aides que nous avons accepté de prolonger jusqu'à la fin 2021 et au-delà (RHT, APG, cas de rigueur, aides dans le sport et la culture) seraient interrompues. C'est pourquoi nous ne devrions pas mettre en péril ce que nous avons réalisé et clairement dire oui à la loi COVID-19.

« La loi COVID-19 est une loi du Centre. »

Non aux initiatives phytos extrêmes

Les votations du 13 juin porteront sur deux propositions de politique agricole : l'initiative relative aux pesticides et celle relative à l'eau potable. Il est clair, pour Le Centre, que ces deux initiatives sont trop radicales et extrêmes. Le conseiller national Sidney Kamerzin nous explique pourquoi.



Sidney Kamerzin
Conseiller national Le Centre

Je dirai clairement « non » aux initiatives agricoles extrêmes, et ce pour 3 raisons :

Tout d'abord parce que l'initiative sur l'eau potable n'atteindrait pas ses objectifs. Il y aurait en effet, en cas de succès de l'initiative, un risque que les exploitations sortent du système de paiement direct et donc également des critères stricts des prestations écologiques requises (PER). L'impact environnemental de la production ne diminuerait par conséquent pas, mais augmenterait encore davantage.

Deuxièmement, la nourriture serait plus chère en Suisse en cas de succès de ces initiatives. En effet, la production d'aliments serait restreinte en cas de succès de l'initiative relative aux pesticides. Cela se traduirait, par exemple, par une rapide augmentation des coûts d'une famille de quatre personnes de quelques centaines de francs par mois.

Troisièmement, cela conduirait à une nouvelle augmentation du tourisme commercial dommageable sur le plan économique. Et les prix d'achat des hôtels et restaurants augmenteraient également, ce qui frapperait durement l'industrie touristique : les prix suisses sont actuellement déjà peu compétitifs par rapport à ceux de nos pays voisins.

Il faut agir : l'agriculture et le Parlement vont de l'avant :

L'agriculture a déjà réduit de moitié son utilisation de produits phytopharmaceutiques. Le Parlement a ainsi, à l'initiative du Centre, élaboré une proposition répondant aux préoccupations centrales des deux initiatives. L'utilisation de produits phytopharmaceutiques et les risques environnementaux associés pour les rivières, les lacs et les habitats naturels doivent être réduits de moitié d'ici 2027.



«Agir avant qu'il ne soit trop tard : Oui à la loi Anti-Terrorisme.

Actuellement, en cas de menace terroriste, nous ne pouvons intervenir que lorsque quelque chose s'est produit. C'est pourquoi des instruments de prévention sont nécessaires. L'objectif est de reconnaître à temps le danger de radicalisation et de l'arrêter. Agir avant qu'il ne soit trop tard. C'est pourquoi je dis clairement oui à la loi MPT le 13 juin. »



Charles Juillard
Conseiller aux États
Le Centre

Le Centre. Points de vue et personnes.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux : #TeamOrange

 Mitte_Centre

 Mitte.Centre

 Mitte_Centre

Pour notre propre compte :

En raison du nouveau registre des membres du Centre Suisse, tous les membres et sympathisants recevront ce magazine une fois. Si vous ne souhaitez plus recevoir in puncto à l'avenir, veuillez nous le faire savoir en envoyant un courrier électronique à info@die-mitte.ch.
Merci de votre compréhension.

Impressum

in puncto

Actualités du Centre suisse
CCP : 30-3666-4

Éditeur et Rédaction

Le Centre suisse
Case postale 3001 Berne
info@le-centre.ch

Abonnements

Abo annuel : 20 francs / 4 numéros par an
Pour les membres, inclus



Pourquoi la 5G?



Importance de poursuivre le déploiement

Chaque individu consomme en moyenne cent fois plus de données mobiles aujourd'hui qu'il y a dix ans. Seules les nouvelles générations de technologies – comme l'actuelle 5G – peuvent permettre aux opérateurs de faire face à cette croissance.

La communication mobile est une success story

Chaque génération de communication mobile apporte son lot de nouvelles applications. Celles-ci sont apparues après la construction des réseaux. Le développement d'autres applications basées sur la 5G a déjà commencé.

1G
A partir de 1978
Téléphonie mobile



2G
A partir de 1993
Percée majeure



3G
A partir de 2004
Internet mobile



4G

A partir de 2012
Nouvelles applications pour chaque situation




Transport et véhicules


Consommateurs


Industrie


Smart Cities

5G
A partir de 2019


Agriculture


Environnement


Domotique intelligente


Entreprises d'approvisionnement

6G

swisscom

Qu'en est-il de la 5G?

Pour en savoir plus sur la 5G, la communication mobile, la santé et l'environnement:



swisscom.ch/5gflyer